
H-France Review Vol. 10 (December 2010), No. 223

Dan Edelstein, *The Terror of Natural Right. Republicanism, the Cult of Nature and the French Revolution*, Chicago, Ill.: The University of Chicago Press, 2009. 337 pages. \$25.00 U.S. (pb). ISBN-13 : 978-0-226-18438-8 ; ISBN-10 : 0-226-18438-2.

Compte-rendu par Jean-Clément Martin, Université de Paris I—Sorbonne.

Ce livre érudit et brillant, pourfendeur de « questions mal posées » et de fausses évidences, se situe à la jonction des structures culturelles les plus profondes et du temps bref du politique pour traiter d'une question historique spécifique, la Terreur de la Révolution française, dans une perspective inspirée d'une urgence de l'époque contemporaine autour de la question suivante : quelle position adopter vis-à-vis des terroristes et autres « ennemis de l'humanité » ? En reprenant les traditions héritées du droit naturel, D. Edelstein démontre comment celles-ci ont facilité la mise en place d'un dispositif destiné à purger la France de ses ennemis, mais que la Terreur qui en a découlé reposait cependant sur une exigence de justice qui ne permet pas de voir dans l'épisode un simple engrenage conduisant vers des violences inéluctables. L'horizon du droit naturel lègue ainsi une exigence de justice qui, finalement, impose la République vertueuse voulue par Robespierre et se révèle en décalage avec l'attente collective. L'analyse, qui mobilise ainsi la culture politique pour comprendre les événements, aussi appuyée qu'elle soit sur une érudition solide et une réflexion prudente, n'est pas cependant sans susciter des interrogations. Les conclusions de méthodes qu'il semble nécessaire de tirer seront un aspect de cet article, insistant sur la difficulté à rendre compte de la globalité de l'histoire de la Révolution française en suivant cette voie.

Trois parties, d'inégales ampleurs et relevant de différentes démarches, organisent ce livre. L'introduction doublée d'un prologue montre comment la pensée politique de l'Occident s'accorde à la fin du XVIII^e siècle sur la nécessité de penser la lutte à mener contre les ennemis de l'humanité au nom de la Nature, dans des termes annonçant ceux qui seront en usage pendant la Révolution française. Une véritable première partie, composée de deux chapitres, retrace « l'histoire secrète du républicanisme du droit naturel en France » de 1669 à 1791, resserrant ainsi la focale sur les grands auteurs qui, de Montaigne à Sylvain Maréchal, en passant par Montesquieu et Diderot, montrent comment la tradition de pensée liée au républicanisme circule dans les ouvrages littéraires plus que dans les traités politiques, alors que les sociétés primitives servent de modèles. Une généalogie complexe est ainsi établie, intégrant au passage les théories issues de la chrétienté, qui ont servi à justifier l'exécution du tyran, pour déboucher sur cette rencontre étonnante, selon des critères purement politistes, réalisée autour des lois naturelles et du mythe de l'âge d'or entre les physiocrates et un pamphlétaire comme Sylvain Maréchal.

La seconde partie, forte de trois chapitres, couvre uniquement la période de 1792 à 1794, s'attachant à rendre compte de la terreur populaire et politique et de l'usage de la justice. Dans la perspective ainsi ouverte, les paradoxes de la Révolution acceptant la mise à mort des ennemis politiques, après avoir débattu de la possibilité d'abolir la peine de mort, sont éclatants ; mais ils sont liés aux exigences portées par la culture du droit naturel républicain qui impose *de facto* des solutions radicales. C'est ce que, faute de cette culture, la Révolution américaine peut éviter, alors qu'elle est également soumise aux mêmes risques de complots et d'oppositions. L'explication de ces évolutions différentes tient donc à ces histoires politiques particulières, à quoi s'ajoutent pour expliquer l'itinéraire de la France, le rôle remarqué des foules et la violence de la lutte entre Révolution et Contre-Révolution. Tout ceci permet de comprendre que, pour l'auteur, la mise à mort du roi soit l'acte central dans ce processus, exprimant

dans sa charge événementielle toutes les forces et les tensions repérées précédemment, l'invocation du droit naturel ayant permis de passer outre l'inviolabilité du roi et de le placer hors de l'humanité.

Cette charnière entre pression politique et attente philosophique justifie ensuite les décisions qui sont prises comme le décret du 19 mars à l'encontre des contre-révolutionnaires, la suspension de la Constitution, mais aussi l'établissement du gouvernement révolutionnaire jusqu'aux mesures de justice politique et sociale du printemps 1794 et même la fête de l'Être suprême ainsi que les lois de Prairial. A ce point, pourtant, le processus a été renversé puisque la Terreur populaire, qui a pu se révéler, est dorénavant contenue et marginalisée par la volonté d'instaurer une république vertueuse fondée sur la justice du droit naturel. Les événements successifs ont servi à un groupe de Montagnards, Robespierre, Billaud-Varenne, Saint-Just essentiellement, pour mettre en place ce renversement. L'auteur insiste, à juste titre, sur le fait que la Justice a été mise à l'ordre du jour à partir du printemps 1794, plutôt que la Terreur, dont on sait dorénavant les ambiguïtés qui ont présidé à son évocation. Ainsi se délient les tendances jacobines et les attentes populaires même si ni l'une ni l'autre ne souffrent pas, mais pour des raisons différentes, que l'ennemi soit au cœur de la cité. Avec la volonté « solaire » de bâtir un autre univers de justice et de communion, le divorce provoque l'échec d'une politique poussée à ses extrémités et montrant les limites d'une telle exigence.

L'apport essentiel du livre tient d'une part à son apport dans l'histoire culturelle du politique telle qu'elle a été conceptualisée et expérimentée par K. M. Baker. L'essai, balayant très large pour arriver à une analyse fine du temps bref, est réussi lorsqu'il montre comment des réseaux de raisonnement ont été ainsi tissés à partir d'éléments disparates. La lecture culturelle du politique est convaincante dans la mesure où elle ne cherche pas à imposer une ligne unique, mais qu'elle s'attache à relier des fils venant d'écheveaux différents. L'intérêt du livre vient également de l'usage herméneutique qui est fait du droit naturel pour comprendre le sens ultime de ce qu'a pu être la terreur, dans une démarche complexe, puisque partiellement contrefactuelle et fondée sur un subtil mélange de recours aux archives ainsi que de discussions de l'historiographie. L'auteur reconnaît qu'il ne prend pas en compte la globalité et la complexité des situations, mais met en valeur des lignes de force, sans vouloir rabattre la politique des acteurs, comme Saint-Just ou Robespierre, sur des pratiques opportunistes, des succès occasionnels ou des ajustements. Plus que vouloir établir l'existence d'une unité doctrinale, il montre comment une pensée s'exprime au gré des circonstances.

Dans ce cadre, la terreur est le temps de la violence la plus immédiate, acceptée faute de pouvoir faire autrement, avant d'être elle-même récusée au nom d'une revendication de justice naturelle, au nom d'un peuple enfin régénéré. Confirmant le passage de la Terreur à la Justice, les pages consacrées aux tentatives du printemps 1794 pour organiser le pays autour de principes issus du droit naturel, en mêlant les ambitions de Billaud-Varenne et de Saint-Just, sont éclairantes et judicieuses. Il est possible d'ajouter factuellement qu'au même moment des tentatives de classement de lois « révolutionnaires » se produisent illustrant d'une autre façon cette tendance à organiser l'ordre juridique. Le coup de force des thermidoriens sera d'amalgamer les revendications du droit naturel et les volontés de vengeance populaire avec cette perspective quasi eschatologique, pour rejeter la totalité de l'entreprise et la disqualifier sous le nom de Terreur. Cette démonstration atteste alors que la faillite du droit naturel n'a pas tenu à l'abandon de ses principes, mais à l'incapacité de les appliquer autrement qu'en récusant des pratiques politiciennes ou des violences incontrôlées, créant une situation politique fragile rendant impossible d'établir ce droit dans un système politique viable. On est loin des condamnations univoques de la « terreur » comme des analyses simplistes faisant découler directement la violence révolutionnaire de l'école du droit naturel, voire plus globalement encore de la philosophie des Lumières.

Ces réussites n'empêchent pas cependant de soulever quelques objections. Deux relèvent d'une démarche que l'auteur n'a pas voulu suivre, mais qui semblent pourtant complémentaires. L'ouvrage de D. Van Kley, *Les Origines religieuses de la Révolution française*, cité pour expliquer comment les attentes des jansénistes ont facilité la diffusion du droit naturel, éclaire autrement le livre de l'auteur. Leurs deux livres participent à la compréhension de ce qui a été les « origines » de la Révolution française dans ce qu'elles ont de plus profond, de véritablement « culturel » au sens que donne l'école

américaine à ce terme. Pourquoi alors ne pas faire l'hypothèse que d'autres traditions ont participé à la création du terreau culturel ?

Dans l'arsenal culturel qui assure l'explosion révolutionnaire, d'autres traditions, parfois citées, mais qui auraient sans doute mérité un meilleur sort, ont joué concurremment et conjointement avec les théories du droit naturel. Les héritages du droit naturel catholique, évoqués brièvement au début du livre, ont manifestement été sous-jacents dans les positions des clercs qui ont joué un rôle important dans les premières années de la Révolution. D'autres traditions essentielles auraient pu être évoquées : celles des politiques fiscales, comme les décrit Michael Kwass[1], mais aussi, selon une autre perspective, celles qui mêlent dans une dimension esthétique la terreur et le sublime, et bien entendu celles qui régissaient la violence collective exercée par la justice d'État. Ce dernier aspect manque pour apprécier la novation et les intentions exactes des promoteurs du droit naturel à la fin du XVIII^e siècle, lorsqu'ils s'affrontent à tous ceux qui continuent la gestion étatique de la violence. Plus marginalement, dans la discussion des liens entre républicanismes et droit naturel, la personnalité de Machiavel, régulièrement cité, méritait plus de commentaire. Sa réflexion sur la « fortune », c'est-à-dire l'occasion saisie opportunément, est une des clés de la période, justifiant la réussite de ce droit naturel à un moment précis de la Révolution.

Si ces objections s'inscrivent dans l'orientation adoptée par l'auteur, d'autres sont liées aux difficultés posées par la méthode. A la fin de la période étudiée, l'auteur fait un bref bilan sur la sortie de la Terreur, sans considérer en tant que telle la période qualifiée ordinairement de « thermidorienne ». Or pendant ces mois de la fin de 1794, la volonté de mettre « la Justice à l'ordre du jour » a été revendiquée, comme l'a écrit Bronislaw Baczko[2]. Ce qui peut apparaître comme la confirmation du livre n'a donc pas été discutée. Le pari d'expliquer par la culture politique les orientations prises est remis en cause, puisque les pratiques purement politiciennes ont eu recours aux mêmes mots d'ordre. Sans doute, il est possible de conclure que la culture politique est prépondérante, cependant, que des objectifs bien étrangers à cette culture aient su l'utiliser atteste de l'écart essentiel entre culture politique et action politique, insiste sur le jeu des acteurs et met en valeur l'importance des événements pour comprendre le sens global d'une période. Peut-on ainsi interpréter la Révolution française dans son ensemble, ce qui est l'objectif du livre, en ne retenant qu'un aspect, majeur certes mais loin d'être unique, de la démonstration ?

Cette position méthodologique expliquerait alors qu'il faille attendre la fin du livre pour comprendre le sens du mot « terreur » renvoyant à des réalités mêlées et incertaines. Car les usages au cours du livre hésitent entre violences, organisation politique, pratiques judiciaires ou dénonciation. En témoigne cette hésitation, traduisant une sidération devant la violence, p. 132, à propos de ce chemin qui liait la prison de la Conciergerie à la place de la Révolution où se trouvait la guillotine. Ce qui n'empêche pas l'auteur de rappeler les forts pourcentages d'acquiescement du Tribunal révolutionnaire, qui illustrent précisément à quel point les choses ne sont pas univoques.

Plus ponctuellement, mais il s'agit bien de réfléchir sur la difficulté de suivre une analyse culturelle à partir de faits précis et isolés de leurs contextes, les citations sont parfois biaisées. La volonté de Danton, le 27 mars 1793, que la révolution soit peuple, dénonce dans une formule ambiguë « cette contre-révolution ». La phrase de Louis XVI, « c'est légal parce que je le veux », n'est pas la pierre de touche de l'absolutisme. La ligne démonstratrice réduit la focale. Manque une réflexion sur les justices prévôtales des dernières années de la monarchie absolue, étudiées par T. Margadant, annonciatrices des mesures de « terreur » des années 1792-1794. De même, la précision qui fait que le décret du 19 mars 1793 n'a pas été pris contre les Vendéens mais contre les Bretons dans un débat politique violent à la Convention modifie le point de vue. Tout ceci ne contredit pas D. Edelstein mais le nuance, amenant à insister sur les inflexions provoquées par les luttes et les moments.

C'est indiscutablement le lot ordinaire des ouvrages qui entendent nouer des dimensions venues de différents horizons que d'être confrontés à des attentes spécifiques et à des critiques précises. Cependant, la problématique du livre, la force de la démonstration, la subtilité des distinctions efficaces font de cet ouvrage un élément important pour résoudre les paradoxes que l'on continue de

voir autour de la Terreur et pour comprendre comment les hommes du XVIIIe siècle ont mis en œuvre et modifié leurs cadres de pensée. En cela, l'auteur peut légitimement conclure sur les guerres menées contre les « ennemis de l'humanité » d'aujourd'hui, qui elles aussi s'inscrivent dans une mutation culturelle nécessaire à comprendre. Reste, et c'est la leçon non dite du livre, que les actes ne sont pas forcément en accord avec les théories invoquées.

NOTES

[1] Michael Kwas, *Privilege and the Politics of Taxation in Eighteenth-Century France*, (New York, Cambridge University Press, 2000).

[2] Bronislaw Baczko, *Comment sortir de la Terreur. Thermidor et la Révolution*, (Paris : Gallimard, 1989), p. 92 sq.

Jean-Clément Martin
Université de Paris I—Sorbonne
jean-clement.martin@wanadoo.fr

Copyright © 2011 by the Society for French Historical Studies, all rights reserved. The Society for French Historical Studies permits the electronic distribution of individual reviews for nonprofit educational purposes, provided that full and accurate credit is given to the author, the date of publication, and the location of the review on the H-France website. The Society for French Historical Studies reserves the right to withdraw the license for edistribution/republication of individual reviews at any time and for any specific case. Neither bulk redistribution/ republication in electronic form of more than five percent of the contents of H-France Review nor re-publication of any amount in print form will be permitted without permission. For any other proposed uses, contact the Editor-in-Chief of H-France. The views posted on H-France Review are not necessarily the views of the Society for French Historical Studies.

ISSN 1553-9172